

A propos de l'autorisation du service et afin de clarifier certains malentendus, merci de relire les instructions suivantes.

- l'arbitre ne peut pas autoriser l'exécution du service si le serveur est dans le terrain (R.7.4.)
Il doit l'inviter à en sortir.
- l'arbitre ne peut non plus autoriser l'exécution du service si un des joueurs, autre que le serveur, ne se trouve pas sur le terrain de jeu. (R.7.4.) Il doit les inviter à prendre place sur le terrain.
- l'arbitre ne peut pas autoriser un joueur à sortir de l'aire de jeu durant son exécution de service. (R.10.) . Il doit sanctionner ce service fautif.
- l'arbitre doit autoriser l'exécution du service si le serveur **ne se trouve pas dans la zone de service** mais est bien en possession de la balle.
- Il vérifiera ensuite si le service est effectué correctement (R.13.4.3.) c'est à dire si "**Au moment de la frappe du service ou de l'impulsion en cas de service sauté, le joueur au service ne touche pas le terrain (ligne de fond incluse) ni le sol à l'extérieur de la zone de service.**

Après sa frappe, il peut retomber ou marcher en dehors de la zone de service ou à l'intérieur du terrain"